

SCHÉMA DIRECTEUR DES COLLECTES

2025-2030



Contacts

Syndicat du Bois de l'Aumône
Zone de Layat II
13 rue Joaquim Perez Carretero
63200 Riom

✉ conseilusager@sba63.fr

☎ 04.73.64.74.50

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE

Janvier 2025

La Collecte au SBA horizon 2030

Afin d'accompagner les nouveaux comportements des usagers et maîtriser les coûts, le Comité syndical du SBA a validé en 2018 le « Schéma Directeur de Collecte » axé sur deux thèmes, la collecte en porte-à-porte et points d'apports collectifs (déchets ménagers, collecte sélective, biodéchets, emballages fibreux) et la collecte en déchèteries.

Pour faire face à l'évolution du contexte législatif (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, développement des filières à responsabilité élargie des producteurs...) mais aussi à l'évolution du comportement des usagers, cette feuille de route a été mise à jour en septembre 2024.

Le SBA est engagé dans une gestion de proximité des déchets favorisant la prévention et le développement de l'économie circulaire. Nous visons à réduire notre empreinte écologique, stimuler l'économie locale et développer de nouveaux services sur les territoires.



Plusieurs textes, un seul sens

Il s'agit de fixer les principes d'un schéma directeur des collectes à horizon 2030 afin de répondre aux objectifs fixés par la loi.

- la Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte,
- la Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC),
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



La collecte en porte à porte et en Points d'Apports Collectifs (PAC)



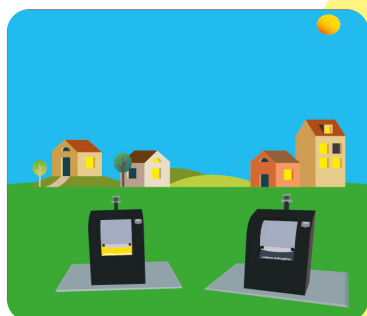
Ce schéma traduit les changements de comportement constatés depuis la mise en place de la nouvelle tarification, avec :

- Le développement de la collecte en PAC pour les ordures ménagères et la collecte sélective ;
- La densification du maillage de colonnes pour la collecte des déchets ménagers en verre ;
- La densification du maillage de colonnes pour la collecte des emballages fibreux en parallèle du déploiement de la collecte en PAC ;
- La promotion des solutions de séparation à la source des bio-déchets par la généralisation du compostage individuel et collectif et en développant une collecte des bio-déchets ;
- Expérimenter la collecte de proximité des encombrants en s'appuyant sur un réseau de ressourceries ;
- La dynamisation de la collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures en diversifiant les modes de collecte et en densifiant le maillage de colonnes de collecte ;
- Le maintien des opérations d'optimisation de la collecte porte-à-porte et en PAC en parallèle aux évolutions de comportements des usagers et au déploiement de nouvelles zones de collecte en points d'apport collectif.

► Développer la collecte en PAC

Depuis 2018, le nombre de PAC installés sur le territoire du SBA augmente d'environ **40** conteneurs par an.

Afin d'optimiser les coûts de collecte, le déploiement de PAC sera priorisé sur des typologie de communes clés sur le territoire du SBA :

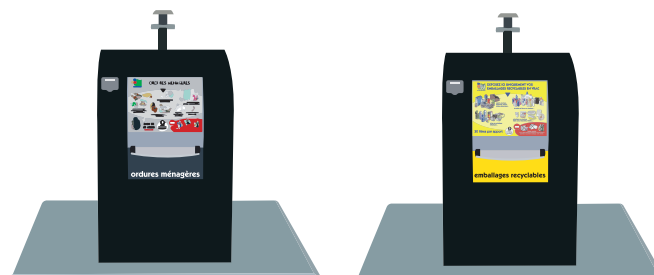


- Dans les communes rurales à habitat très dispersé à dispersé (Niveau de densité de communes INSEE 6 à 7) avec pour objectif une collecte complète de ces communes en points d'apports collectifs.
- Dans les communes urbaines intermédiaires et les ceintures urbaines (Niveau de densité de communes INSEE 2 à 4) en priorisant l'extension de secteurs PAC existant et l'habitat vertical dense.

Le SBA a pour objectif de déployer :

236

nouveaux points de collecte
dans les **72** communes concernées
d'ici à 2030



► Densifier le maillage de colonnes à verre

Le SBA souhaite augmenter la captation du gisement du verre en améliorant à la fois le taux d'équipement sur le territoire et en menant des actions de sensibilisation et d'incitation au tri (dispositif Cliiink, lien avec la ligue contre le Cancer...)

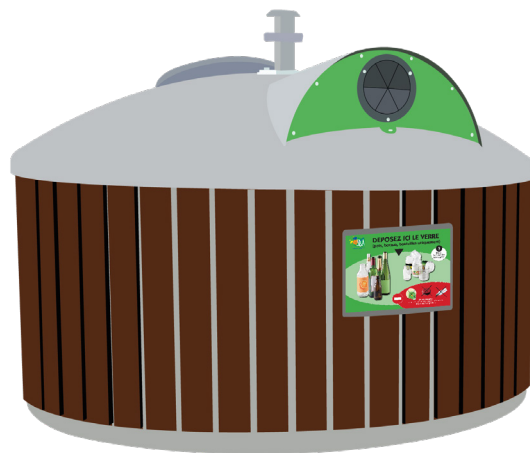
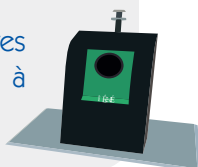
Actuellement, **nous disposons de 481 conteneurs d'apports volontaires sur le territoire**, soit un ratio moyen d'une colonne pour 343 habitants toute typologie de commune confondue.

Pour la densification du maillage de conteneurs disponibles, l'objectif du SBA est de tendre vers les ratios nationaux selon la typologie d'habitat, d'une colonne pour 450 habitants en milieu urbain à une colonne pour 250 habitants en milieu rural.

Ainsi, pour atteindre ces ratios, nous devons installer :

91

colonnes à verres supplémentaires
réparties sur le territoire d'ici à
2030



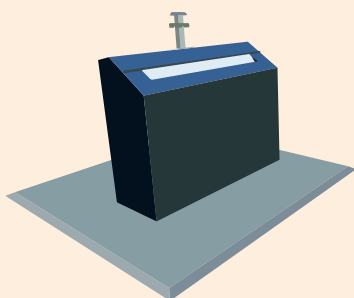
► Densifier le maillage de colonnes destinées aux emballages fibreux

En complément de la collecte sélective et de la collecte gratuite des cartons en déchèterie, **le SBA a lancé, depuis 2018 une collecte des fibreux en colonnes d'apports volontaires**. Cette collecte répond à la fois aux préoccupations des commerçants de proximité, gros consommateurs d'emballages de transport et des particuliers qui font de plus en plus appel aux services de livraisons à domicile.

Dans le cadre de l'apport volontaire des emballages fibreux, les préconisations de Citéo à l'échelle nationale tendent vers un ratio d'équipement d'une colonne pour 350 habitants. Cependant, ce ratio est surtout préconisé dans le cadre d'une collecte séparée de tous les emballages (verre, papiers, collecte sélective...)

Le plan de déploiement ciblera en priorité les communes ayant plus de 1000 habitants ce qui représente une augmentation de 103 conteneurs, avec une densité de 1 colonne pour 1000 habitants.

Cette collecte reste une solution complémentaire aux modes de collecte existants, notamment en déchèteries, éco-points et pôles de valorisation plus adaptés aux grands volumes de cartons.



► Optimisation de la collecte en porte-à-porte

Le Schéma Directeur de la Collecte, validé par le Comité Syndical du 8 novembre 2018, prévoyait la diminution des fréquences de collecte en ordures ménagères sur l'ensemble du territoire du Syndicat du Bois de l'Aumône entre 2019 et 2023.

Cette réduction de la fréquence de collecte était motivée par la modification des comportements des usagers et la volonté de maîtriser les coûts de collecte. La collecte alternée est au 1^{er} janvier 2024 en place sur l'ensemble du territoire.



Afin de viser une organisation homogène et de répondre aux attentes des usagers, les règles de mise en œuvre de la collecte alternée ont été fixées comme suit :

- Les collectes des ordures ménagères et sélectives se font en alternance sur un même jour de semaine afin de simplifier la collecte pour les usagers.
- Lors de variations saisonnières ou ponctuelles de production (Noël, Jour de l'an, Résidences secondaires...), les usagers sont invités à se rendre aux PAC.
- Les EHPAD, établissements de soin et les collèges et écoles de plus de 500 élèves peuvent rester collecter chaque semaine.
- Pour les grands ensembles et logements collectifs : maintien d'une collecte deux fois par semaine pour les plus grands ensembles et déploiement de solutions de type points d'apport collectif auprès des bailleurs.
- Pour les professionnels soumis à de fortes variations saisonnières d'activité : maintien au maximum d'une collecte deux fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour la collecte sélective sur les mois d'été.

Bilan de la mise en place de la collecte alternée

32

Tournées par semaine économisées entre 2019-2023, malgré la création de tournées supplémentaires pour les biodéchets



-25 %

de kms parcourus/mois

=

91 350

Litres de gasoil/an économisés

283

Tonnes équivalent CO₂ économisés

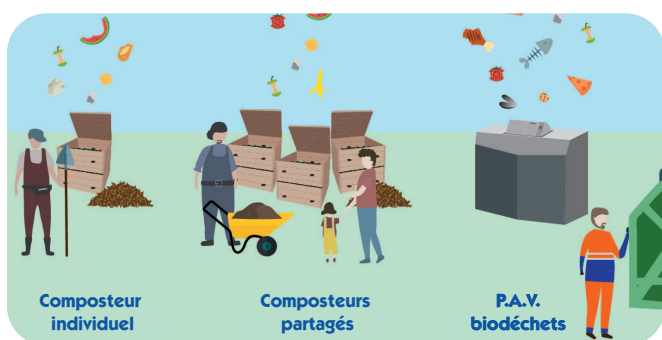
► Développer le tri à la source des biodéchets

La tri à la source des biodéchets est un des objectifs fort du dernier schéma directeur. Le compostage individuel développé au SBA depuis 1999 reste la solution de base pour l'ensemble de l'habitat pavillonnaire.

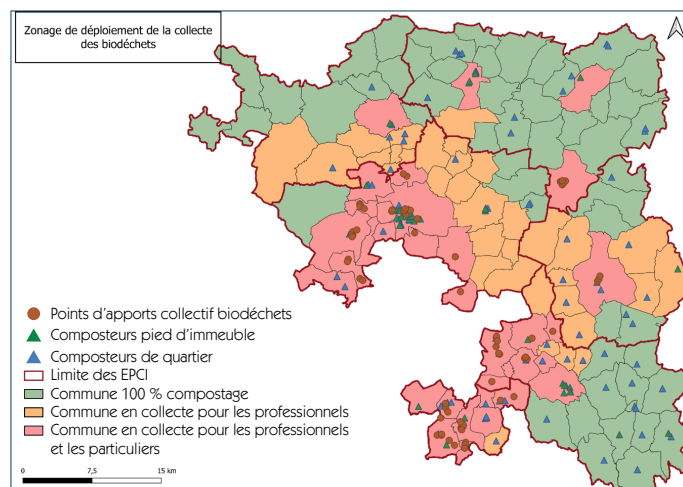
Sur le territoire du SBA, le tri à la source des biodéchets est différencié selon la typologie d'habitat.

Il se fait dans les secteurs urbains et péri-urbains :

- En apport volontaire pour les usagers particuliers
- En porte-à-porte pour les usagers professionnels et les gros producteurs



Le zonage de déploiement de la collecte des biodéchets est le suivant :



Dans les communes présentant un habitat plus diffus, le SBA propose le compostage que ce soit par le **composteur individuel, composteur grande capacité en établissement** ou par la mise en place de **composteurs partagés** dans les centres-bourgs.

► Expérimenter la collecte de proximité des encombrants

Afin de répondre à une demande d'amélioration de la qualité de service, **le SBA expérimente en 2025 une collecte tarifée des encombrants en porte-à-porte sur rendez-vous à destination des personnes qui n'ont pas les moyens de se rendre sur ces déchèteries et pôles de valorisation** (enlèvement compris entre 0,5 et 3 m3 par foyer et par collecte).

► Développer la collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)

Face à la nécessité de gérer la gestion des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures, **le VALTOM et ses adhérents étudient la possibilité de mettre en place un centre de tri départemental** ce qui nécessite d'avoir une filière de collecte performante à l'échelle de chaque territoire. Au niveau départemental, les orientations sont les suivantes :

- Réduction des TLC incinérés de 25% entre 2022 et 2026
- Réduction des exportations de TLC en dehors des frontières européennes
- 100 % de valorisation des TLC (réemploi, recyclage et valorisation énergétique)

Le SBA se fixe l'objectif d'améliorer la collecte du textile qui est actuellement assurée essentiellement par deux structures de l'ESS, le Relais 48 et EMMAUS Puy Guillaume. La collecte en colonne aérienne par le SBA pourra être testée en complémentarité ou en renfort de l'offre existante.

Schéma directeur de la collecte en déchèteries



Le schéma directeur adopté en 2018 avait pour objectif de fixer les principes d'un schéma directeur de la collecte en déchèteries à horizon 2030 afin :

- **de répondre aux obligations de réduction des déchets à la source, de réemploi, de récupération de la matière** pour la valoriser et, si possible, dans le cadre du développement de l'économie circulaire de proximité ;
- **de réduire la quantité des déchets à enfouir** (réduire de moitié les déchets enfouis ou traités).

► Des pôles de valorisation, pour plus de réemploi et d'économie circulaire

Pour faire face aux enjeux environnementaux et réglementaires, le SBA a impulsé la mise en place de pôles de valorisation sur le territoire de chaque EPCI adhérent au SBA. Ces sites regroupant un espace de réemploi, des zones d'apports à plat et des zones de traditionnels avec ou sans compaction ont vocation à permettre un maximum de revalorisation des déchets et à promouvoir le réemploi en proximité.

Le SBA souhaite s'intégrer pleinement dans une politique sociale territoriale par la promotion de partenariats avec les entreprises et chantiers d'insertion dans la gestion et le fonctionnement de ses nouveaux sites.

Le SBA souhaite également développer le réemploi et l'économie circulaire en impulsant des partenariats innovants avec des entreprises locales basant leurs modèles économiques sur le réemploi de matériaux issus des sites du SBA ou des activités économiques locales. Cette démarche aboutira à la création d'un espace dédié au développement de ces activités économiques sur le futur pôle de valorisation de Riom.

Le SBA souhaite également utiliser les pôles de valorisation comme site délocalisés pour la fourniture de services comme la distribution des cartes d'accès, la distribution de composteurs individuels de jardin, le prêt de matériel...

Les pôles de valorisation intègrent également un volet éducatif avec le développement de parcours pédagogiques à destination notamment des écoles et centres de loisirs du territoire (jardin pédagogique, poulailler, ...).



Pôle de valorisation de Lezoux



Pôle de valorisation de Combronde

► Révision du réseau territorial des sites en 2025

Afin d'atteindre un niveau de service optimal, le réseau territorial des sites sera revu dès 2025 selon les éléments suivants :

- Un pôle de valorisation par EPCI
- Des sites secondaires de type Ecopoint avec des niveaux de services et d'automatisation adaptés
- Maintien de certaines déchèteries traditionnelles lorsque le niveau de service est satisfaisant

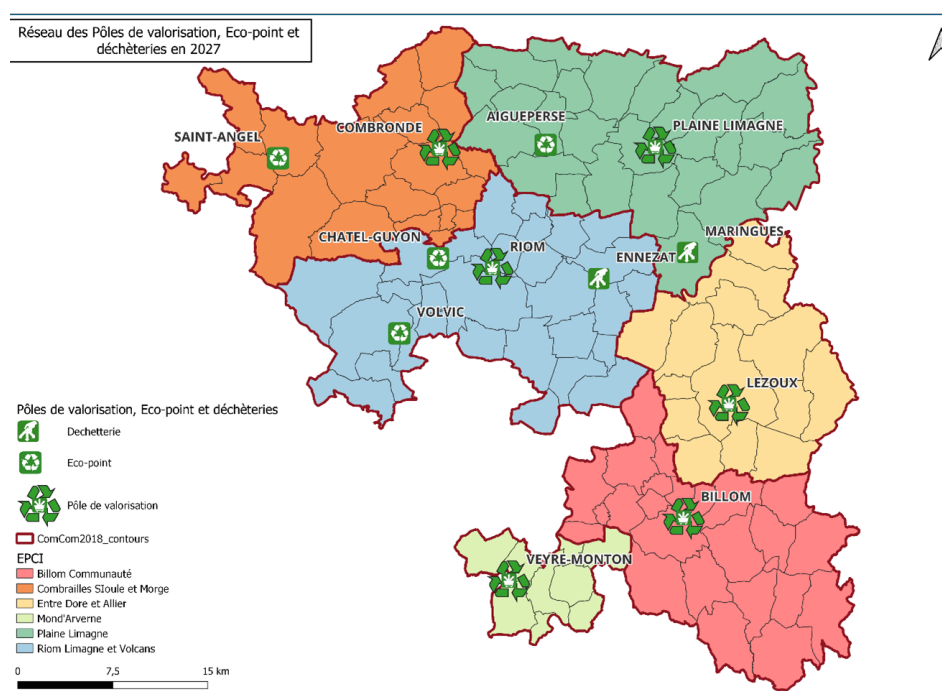
Les nouveaux sites envisagés répondront aux objectifs ambitieux de qualité de service et de taux de valorisation prônés par le SBA.

Afin d'augmenter la disponibilité du service proposé aux usagers, chaque nouveau site sera systématiquement couplé à une végéterie accessible à des plages horaires élargies.

En parallèle, le SBA se laisse également la possibilité de faire évoluer des sites obsolètes afin d'améliorer le niveau de service rendu aux usagers tout en optimisant les coûts de fonctionnement. Le premier site pilote sera la déchèterie de Châtel-Guyon, qui ne dispose actuellement pas des conditions nécessaires pour accueillir les usagers de manière optimale ni pour garantir un niveau de valorisation des déchets satisfaisant.

► Maillage territorial à horizon 2030

A l'horizon 2030, le maillage territorial cible est le suivant :



Des projets de territoire prévoient la création de ressourceries sur les pôles de Billom, Riom et Veyre-Monton, ainsi qu'un espace Economie Circulaire dédié à Riom.

En fonction des résultats de l'évolution du site de Châtel-Guyon, certains sites obsolètes comme Volvic, Saint Angel ou Aigueperse évolueront pour atteindre un niveau de performance et de service équivalents. Ces évolutions tiendront compte du contexte local et des possibilités techniques d'évolution qu'ils offrent.